

10/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Sarah BONVALET-YOUNES, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Lisa FITOUSSI, Alexis GOIN, Pauline HOT, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA, Jérôme SGARD, Yanis TABYAOUI THIBERT.

**Absents ou excusés :**

Cyril BENOIT, Bazile BEURLET, Mario DEL PEREO, Axelle DEQUATRE, Emiliano GROSSMAN, Arthur LANIER.

**Assistaient à la séance :**

Laurence BERTRAND DORLÉAC	Présidente de la FNSP
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la DFR
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

\*

\* \*

I. Sujet d'actualité

2

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

*La séance est ouverte à 8 heures 51 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.*

**Cloé ARTAUT**

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présentes et présents pour ce Conseil de la vie étudiante et de la formation exceptionnel. Je vais juste débiter la séance avant que Raphaël n'arrive, puisque c'est lui qui va présider aujourd'hui. Avant de commencer sur le thème de la séance qui a évidemment traité au retrait de Mathias VICHERAT, Raphaël et moi tenions à dire notre profond chagrin suite à l'annonce du décès de Philippe MARTIN. Tout a été dit, je crois, dans le très beau courriel qui a été adressé hier à l'ensemble des communautés, mais nous tenions à souligner l'immense plaisir que nous avons toutes et tous eu à travailler avec lui.

Sur le thème du jour, donc, je laisse la parole à madame la présidente de la FNSP, Laurence BERTRAND DORLÉAC et à madame la présidente du conseil de l'institut, Dina WAKED.

**I. SUJET D'ACTUALITÉ**

**Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Merci de me donner la parole, Madame la Présidente. Nous sommes tous sous le coup de la nouvelle que nous avons apprise hier. Philippe Martin, notre cher collègue et ami, a participé à cette institution à la fois pleinement et toujours de manière constructive. Il nous manque déjà beaucoup et il faudra lui rendre hommage. Les penseurs laissent des écrits, c'est leur façon de rester parmi nous. C'est la seule chose rassurante dans cette histoire terrible. Je vais être concise pour laisser place à la discussion, que tout le monde attend, j'imagine. Je ne veux pas revenir sur ce qu'il s'est passé ces deux dernières semaines, mais je vous rappelle simplement les deux grands principes qui ont guidé notre action.

Premièrement, il fallait répondre à la pression médiatique : comme bien souvent à Sciences Po lorsqu'il se passe un événement particulier, les médias s'emparent du sujet. Il s'agissait de ne pas céder aux sommations qui venaient de part et d'autre en rappelant et en respectant le principe de présomption d'innocence et de l'établissement des faits. Nous respectons cette présomption en Europe, en France, selon l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans une université comme Sciences Po, nous sommes attachés aux faits plus qu'aux émotions — en tout cas quand il s'agit de juger d'une situation. Deuxièmement, il s'agissait d'attendre la tenue de nos Conseils représentatifs qui était prévue la semaine qui vient de passer, et nous avons fait confiance aux échanges, à la libre expression des positions, tout cela en informant notre ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et son cabinet ainsi que le recteur. Comme je l'ai indiqué dans mon message du lundi 11 décembre, Mathias VICHERAT a proposé de se mettre en retrait provisoire. Cette mise en retrait correspond à la solution la plus consensuelle à l'issue des consultations qui ont été menées à la fois lors des Conseils et des réunions plus informelles. En bonne intelligence avec Dina WAKED, la présidente du CI, nous avons exposé les conditions de retrait de notre directeur devant le Conseil de l'Institut mardi dernier, et je pense que, Dina, tu voudras revenir sur la tenue de ce Conseil et ce qui s'est dit. Tout est fait pour que cette mise en retrait temporaire n'ait pas de conséquences sur le fonctionnement au quotidien de notre institution. Cette mise en retrait couvrira la période allant jusqu'au lundi 29 janvier, qui marque le début des cours du second semestre. Durant cette période, le fonctionnement va s'organiser de manière simple. Mathias VICHERAT a déjà procédé à une large délégation de ses attributions, comme dans toute organisation. J'ajoute que ces délégations concernent les membres du COMEX. Arnaud JULLIAN se tiendra à notre disposition pour éclairer ces différents points qui vous intéresseront sans doute.

Je remarque que pendant ces deux semaines très éprouvantes pour nous tous et pour nous toutes, se sont manifestées les différentes positions face aux événements. Nous avons tenu le cap grâce à la détermination de toutes les équipes, de toutes les directions, des enseignants et des étudiants. Je vous remercie de cela, de votre contribution aussi à la discussion dans le cadre des Conseils. Nous sommes tous et toutes restés au travail. Toutes les activités prévues ont continué et continuent, et j'espère qu'elles continueront. Tout cela force l'admiration, même si je suis pour ma part pleinement consciente qu'il faut donner des bornes et une méthode à ce mode de fonctionnement en temps de crise. À cet égard, nous nous sommes dotés de deux outils majeurs qui ont été présentés finalement au CA de mercredi dernier et votés à l'unanimité. La commission représentative s'est réunie et se réunira à nouveau en janvier, qui rassemble les différents membres des bureaux des Conseils et leurs présidents — CA, CI, Conseil scientifique, et votre Conseil, le Conseil de la vie étudiante et de la formation. Certains et certaines d'entre vous en font partie. J'ai saisi par ailleurs vendredi dernier la commission de déontologie de Sciences Po, présidée par le magistrat Patrick MATET, conseiller honoraire à la Cour de cassation. Elle est composée de membres élus de notre institution, dont un étudiant. L'avis et les remarques de ces deux commissions nous seront précieux. Elle devrait permettre de disposer d'éléments objectifs fondés sur des principes, des principes déontologiques, où la raison l'emportera sur l'émotion — certes, tout à fait compréhensible, mais qui n'est pas suffisante. Voilà ce que je voulais vous dire pour introduire la discussion, et je passe la parole à Dina WAKED, qui a joué un rôle déterminant au Conseil de l'Institut, et qui va revenir sur les événements.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je voulais simplement vous tenir au courant de ce qu'il s'est passé lors de notre séance du CI. Nous avons débuté la séance par le discours de Laurence, puis ouvert la discussion avec les membres du CI, pour qu'ils puissent s'exprimer. Lors de la discussion, nous sommes parvenus à rédiger ensemble une motion qui résume les points essentiels qui ont été évoqués pendant la discussion. Nous nous sommes concentré sur le fonctionnement décrit par Laurence nous avons discuté des principales lignes directrices : que faire pendant la période de mise en retrait de notre directeur, la durée de la mise en retrait, et ensuite, le retour après la mise en retrait ? Ce sont les trois points essentiels qu'on a essayé de discuter lors de cette discussion. Permettez-moi de vous lire la motion adoptée. Elle ne mentionne pas la partie concernant la commission de déontologie, ajoutée ultérieurement lors de la réunion du CA. La motion est la suivante « Vu les articles 3 et 4 du décret numéro 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'IEP de Paris, le Conseil de l'Institut de l'IEP de Paris approuve la proposition du directeur de l'IEP de Paris de se mettre en retrait, décision qui consiste à confiner à ses collaborateurs l'intégralité de ses compétences jusqu'au 29 janvier 2024. Avant cette date, une commission rassemblant les bureaux du CA de la FNSP, CI et les présidents du CVEF et du CS, pourra étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retrait ou de prolonger cette mise en retrait pour une durée globale n'excédant pas trois mois. Toute interruption temporaire ou définitive de cette mise en retrait du directeur de l'IEP de Paris devra faire l'objet d'un débat en Conseil de l'Institut ».

### **Cloé ARTAUT**

Je vous remercie. Qui souhaite prendre la parole ?

### **Jérôme SGARD**

Juste une question, sans doute qui a certainement déjà été discutée : quels seraient les conditions ou les critères pour un retour de Mathias VICHERAT à la direction ? Est-ce qu'il y a des étapes, des critères ? Ou pour poursuivre ce retrait ?

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Que les choses soient claires : Mathias VICHERAT reste notre directeur. C'est bien ce qui nous permet de fonctionner normalement, je parle sous le regard de notre secrétaire général qui a les statuts en tête comme moi. Mathias VICHERAT a été élu par nos deux Conseils, le Conseil d'administration et le Conseil de l'Institut, avec des personnalités extérieures dans une commission idoine, et cette nomination a été ratifiée par le Président de la République s'agissant de l'IEP. Pour la FNSP, par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agit moins de décider s'il reviendra ou non, que des

conditions de son retour quand il reviendra. Les conditions de ce retour, si vous voulez, ce sont précisément ces Conseils, ces deux commissions qui vont en discuter. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que ces conditions ne seront pas discutées par toutes les communautés, cela veut dire simplement que nous avons jugé cette commission inter-conseils idoine pour évoquer les conditions de ce retour, les conséquences de la crise, les réflexions utiles qu'elle engendre. Quant à l'action de la commission de déontologie, c'est à la suite d'une consultation que j'ai jugé bon de proposer cette saisine, qui a été acceptée à l'unanimité au CA. Suis-je suffisamment claire, je l'espère ?

### **Cécile LAVIER**

Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit et sur le discours introductif de madame BERTRAND DORLÉAC. Je vais me permettre de reconvoquer des émotions, vu que de toute évidence, vous cherchez à les bannir. Moi, je suis profondément choquée d'entendre qu'on tient le cap dans une Institution. Vous tenez le cap contre qui ? Contre les étudiants et les étudiantes qui réclament aujourd'hui la démission de Mathias VICHERAT, contre les médias ? Voilà, moi, j'aimerais qu'on clarifie un peu.

Par ailleurs, moi, je suis choquée, d'abord en tant qu'élue de la section disciplinaire et plus simplement en tant que personne qui ai côtoyé cette institution pendant 10 ans, d'entendre qu'on ne discute pas de la possibilité d'une démission de Mathias VICHERAT au vu des faits qui les sont reprochés. Ce sont des faits, je vous le rappelle, puisque vous ne le faites pas, que ce sont des faits de violence conjugale, et qu'on essaye de porter dans cette Institution depuis quelques années des valeurs, un projet de transformation des rapports entre les étudiants et les étudiantes, les hommes et les femmes, et il me semble que là, on n'est pas du tout à la hauteur de ce projet. Je suis désolée, je suis un peu énervée, donc je me permets de l'exprimer puisque les émotions en fait ont aussi une valeur politique et militante. Mais vraiment, je suis très choquée et je trouve que la décision que vous prenez, le discours que vous nous faites, il n'est pas du tout à la hauteur des événements et vraiment de l'onde de choc que ça peut créer dans la communauté enseignante et étudiante. Voilà, juste pour le rappeler, les faits reprochés ne sont pas compatibles avec l'exercice des fonctions de directeur de notre IEP, du fait des valeurs et du fait aussi de l'exemplarité qu'on est en droit d'attendre de notre directeur. Je rappelle que c'est aussi la personne qui est à la tête, je vais le redire, à la tête de la procédure disciplinaire pour des faits de violence. Comment est-ce qu'aujourd'hui on peut demander à nos étudiants et à nos étudiantes de faire confiance à Mathias VICHERAT pour qu'il saisisse dans les temps, de la bonne manière, la section disciplinaire dans des faits de VSS ? Moi, je suis là au nom du collectif des doctorants et des doctorantes, nous, on demande aujourd'hui la démission de Mathias VICHERAT. Et je le redis, je suis super choquée d'entendre qu'on ne va pas discuter de s'il revient, mais de quand il revient, et qu'il n'y a pas de conditions qui sont posées aujourd'hui — dans quelles conditions est-ce qu'on signe que monsieur VICHERAT peut reprendre les fonctions de directeur de l'IEP ?

Je suis désolée, mais je ne m'attendais pas du tout à ça en arrivant dans cette réunion.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Je peux comprendre votre colère et votre émotion. J'ai essayé d'exprimer ce qui avait été la position la plus consensuelle dans notre institution, cela n'a pas consisté à refuser la discussion sur la question de la démission, c'est plutôt d'avoir pris acte que cela ne correspond pas, en l'état actuel des choses, à la volonté la plus consensuelle. Les différents Conseils ont servi précisément à discuter de tout cela. Je comprends que vous ne soyez pas satisfaite par le résultat de ces consultations, mais il ne faut pas nier la réalité pour autant. Et à propos de réalité, je rappelle aussi que l'établissement des faits, pour l'instant, n'a été restitué que par la voie des médias. Pour l'historienne que je suis, il faut croiser des sources et des sources sûres. Si j'avais travaillé uniquement avec les sources de la presse, je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui, et je ne sais pas comment nous aurions pu écrire l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, j'ai apprécié l'aveu d'une personne sincère qui, au Conseil d'administration, a formulé les choses ainsi : « quand j'ai appris cette nouvelle par les médias, j'ai été très en colère, et puis, j'ai réfléchi ». Mon rôle ici, c'est de demander à chacun et à chacune de réfléchir, et non pas seulement d'exprimer son émotion, sa colère et sa passion, aussi justes soient-elles. Encore une fois, je peux les comprendre, mais on ne peut pas en rester là, sauf à dénoncer notre contrat qui est de rester une université où l'on raisonne non pas à l'estomac et à coups d'émotions, mais en se fondant sur l'établissements des faits et le respect du droit.

### **Dina WAKED**

Peut-être juste une chose à ajouter, c'est mon côté juriste, c'est que les Conseils ne peuvent pas demander à Mathias de démissionner. L'article 5 de notre décret et le règlement intérieur précisent que seul le directeur peut décider d'arrêter ses fonctions. De plus, l'article 5 énumère les cas de vacance de la fonction du directeur, et si le directeur décide d'arrêter ses fonctions, l'article 6 entre en jeu pour la désignation d'un autre directeur. Il n'y a pas d'option prévue pour les Conseils dans les décrets. Il est donc important de reconnaître que, bien que je comprenne la colère et le besoin de discuter de la démission, ce n'est pas quelque chose sur laquelle nous pouvons décider. Il est donc important de parler des options, des critères, des conditions de retour, un peu ce qui va arriver d'ici un mois.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

J'interviens au nom de l'UNEF, et on rejoint les propos des doctorants. On est aussi très énervé par cette suspension qui clairement a un rôle purement médiatique et symbolique, mais qui ne vise pas du tout à envoyer un message clair de la part de notre Institution contre les violences conjugales. Je pense qu'il faut réaliser que le monde a changé. Les étudiants ne tolèrent plus d'avoir à leur tête un directeur qui fasse l'objet d'une enquête pour violences conjugales. On fait plein de séminaires sur la question, Sciences Po est remplie d'affiches de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et comment aujourd'hui vous voulez prendre des mesures qui sont aussi faibles par rapport aux faits qui sont reprochés à Mathias VICHERAT ? On s'interroge également sur la cellule VSS, dont le responsable exécutif est nécessairement le directeur de Sciences Po, parce que je ne vois pas comment on peut comment les étudiants peuvent faire confiance à Mathias VICHERAT pour prendre la mesure, enfin pour exercer ce rôle correctement avec cette enquête. Et puis, même de manière plus symbolique, quel est le message qu'on envoie aux étudiants et aux étudiantes qui font l'objet de violences sexistes et sexuelles et qui aimeraient saisir cette cellule ? On sait déjà qu'il y a énormément d'obstacles à la saisine de cette cellule. Donc, certes, le Conseil ne peut pas demander la démission de Mathias VICHERAT, les Conseils n'en ont pas la capacité, mais cependant on peut demander sa mise en retrait. Et ça, ça n'a même pas été fait, puisque c'est Mathias VICHERAT qui lui-même a demandé sa mise en retrait, pour des raisons qui sont personnelles et qui clairement ne montrent pas qu'il a pris la mesure de la gravité des événements. Donc, nous, on est aussi en colère, et puis je pense que cette colère est rationnelle en fait, la lutte contre les violences conjugales, elle est rationnelle et ce n'est pas simplement un coup d'émotion, c'est parfaitement réfléchi.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Je répondrai de la même façon, il faut se fonder sur l'établissement des faits. Soit Mathias VICHERAT sera jugé coupable par le droit, et à ce moment-là, nous en tirerons les conséquences. Soit, les faits ne sont pas établis – et personne n'a porté plainte – et il nous faut attendre. J'ai parfois entendu dire « peu importe les faits, l'important c'est ce que ça nous fait », cela ne me semble pas acceptable. C'est indigne du raisonnement circonstancié qui doit être le nôtre dans une université. Nous devons toujours partir de l'établissement des faits. Sinon, nous sommes déjà dans une logique déraisonnable et hors le droit. Hors toute déontologie. Faisons attention à la source des événements.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Si cela vous va, je vous propose, puisque nous avons eu les représentants de Solidaires et de l'UNEF, que l'on continue peut-être à avoir les interventions des différents syndicats étudiants. Et du coup, Nathan ARSAC, je vous donne la parole pour l'Union Étudiante.

### **Nathan ARSAC**

Bonjour à tous, et merci beaucoup de me donner la parole. Je vous avoue que mon état d'esprit est un peu similaire à ceux de mes deux camarades qui se sont exprimés juste avant. Moi, je suis en troisième année — alors, je vais essayer de vous apporter un point de vue un peu différent de ce que vous avez eu jusqu'à maintenant, qui est celui du coup des étudiants étrangers. L'international, ça compte, c'est la part majeure de vos partenaires, et d'ailleurs de nos étudiants aussi. Quand les premières dépêches de la presse sont tombées, en fait, on est tombé des nues. La machine médiatique s'est emballée, vous savez comme moi que quand elle s'emballe, les retombées sont immédiates, les hebdomadaires mercredi dernier n'ont pas caressé ni l'Institution ni Mathias VICHERAT dans le sens du poil, et ces articles-là,

ce sont ceux que les étudiants étrangers ont lus. Enfin, ne pensez pas qu'on ne discute pas entre nous. Moi, hier, j'ai ma colocataire italienne qui me disait « je connais trois personnes de Sciences Po, les trois m'ont parlé de cette histoire et de leur dégoût ». Il y a quelque chose là-dedans qui est profondément moche, qui — en fait, tout le monde va savoir ça. C'est vraiment cette marque, quand bien même les faits ne sont pas établis, Madame BERTRAND DORLÉAC, je vous entends répéter ça, et je comprends, je comprends que vous vouliez que les faits soient établis, et c'est important pour toute décision comprendra, maintenant il y a une question d'image. Toutes les personnes qui auront Mathias VICHERAT ou Sciences Po comme contacts sauront que la personne qui incarne le tournant anti-VSS de Sciences Po a été en garde à vue pour des violences conjugales. Et évidemment, c'est le respect de la présomption d'innocence, pas de moralisation de la vie publique à un point qui soit irrespirable, pour autant il y a l'exemplarité. Mesdames et Messieurs, l'exemplarité, elle a volé en éclat le 3 décembre 2023 quand tous les deux se sont retrouvés en garde à vue.

Il y a une semaine au Conseil d'administration de la FNSP, j'ai certains de mes camarades qui ont demandé à madame Émilie PRADE, directrice de la communication, si une agence de communication avait été prise pour répondre à la crise. Elle a répondu que oui, qu'il s'agissait de Havas. Moi, j'aurais une question à propos de ça, Mesdames WAKED et BERTRAND DORLÉAC : est-ce que les frais de cette agence de communication sont payés par Sciences Po, donc notamment par la communauté étudiante, ou alors par Mathias VICHERAT, avec ses deniers personnels ? Parce que je vous le dis, et vous le savez, l'École ne peut pas se permettre une dégradation de son image ni des dépenses supplémentaires engendrées par un problème d'une seule personne. Et je terminerai là-dessus, c'est assez heureux que le vote du Conseil d'administration qui voulait entériner la part variable du salaire du directeur ait été reporté, parce que j'aurais été assez curieux de voir comment est-ce que Science Po aurait justifié de donner plusieurs dizaines de milliers d'euros en plus au directeur pour des questions de performance. Alors, évidemment, ça peut paraître un peu tiré par les cheveux, mais il n'empêche que c'est vertigineux pour beaucoup de monde. Donc, moi, je ne peux m'empêcher de rejoindre mes camarades et les autres personnes qui ont appelé à une démission, ou en tout cas à une potentialité d'étudier cette question-là. On ne peut pas nous répondre, Madame BERTRAND DORLÉAC, je suis désolé, que c'est quelque chose de parfaitement inenvisageable, qu'on doit absolument penser quand il reviendra, parce qu'il y a clairement des questions à se poser pour savoir s'il doit revenir. Merci.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Je reviens sur un élément important : l'image. Je vous comprends et cela n'est pas la première fois que Sciences Po est atteint dans son image. En tant que présidente, je dois rencontrer beaucoup de personnes en interne mais aussi en extérieur, pour la levée de fonds mais pas uniquement bien sûr. C'est l'une des différences avec l'université publique : le mécénat nous permet de faire un certain nombre de choses que nous ne pourrions pas faire sans lui. J'ai affaire à des personnes qui me posent assez régulièrement la question de savoir si Science Po est le temple de la woke culture ou non. Je leur réponds en leur proposant de venir assister à des cours pour constater si oui ou non, on y est interdit de parole. Je ne sais pas si j'arrive à les convaincre, mais je suis persuadée que j'ai raison de les contredire sur ce qui relève de leur côté d'une simple image, fondée sur des ouï-dire ou sur des sources médiatiques.

Donc, faisons attention à l'image. Je vous donne un exemple historique. Si on se reporte à l'affaire Dreyfus : les arguments pour accuser le capitaine Dreyfus étaient des arguments relevant aussi de l'image : le capitaine Dreyfus déshonorait soi-disant l'armée par sa soi-disant trahison. Les images sont un concentré de fantasmes, fabriquées avec une part de conscience, mais aussi d'inconscient. Véhiculer l'image comme une chose, disons, à la fois réelle, établie, objective, c'est dangereux. Attention à respecter l'établissement des faits, parce que sinon, à la moindre campagne de presse contre nous, contre vous, les étudiants, nous réagirons de la même manière, c'est-à-dire sous le coup de l'émotion voire de la peur de voir écorner notre image. Attention à trop nous soucier de cette image même s'il faudrait y réfléchir ensemble.

### **Yanis TABYAOUI THIBERT**

Merci pour l'organisation ce débat qui me semble extrêmement important. Dès le départ, NOVA a indiqué sa position, qui était celle d'une demande de mise en retrait du directeur au vu des faits relatés dans la presse, et nous saluons la décision qui a été prise au Conseil de l'Institut et au Conseil d'administration de la FNSP. Pour nous, il n'était pas envisageable de demander de démission du

directeur en l'absence de plainte et en l'absence de faits avérés, de décision de justice. Cependant, la mise en retrait va quand même — a permis ces derniers jours de rétablir la sérénité sur les campus. De toute façon, les cours ont pris fin. Ça va permettre également d'éclaircir sans doute les faits qui sont reprochés au directeur. Cependant, ce qu'on voudrait rappeler, à NOVA, c'est que nous sommes très attachés, à l'association des élus de toutes les communautés, à la gestion de cette affaire, c'est pourquoi le débat ce matin est essentiel, et si les statuts ne permettent pas forcément de demander, d'exiger une démission ou une mise en retrait, il est tout même important que les débats puissent se tenir dans les différents Conseils. Et la motion qui a été délibérée et votée au Conseil de l'Institut la semaine dernière montre également ce rôle essentiel. Donc, nous espérons que ça pourra continuer.

J'avais quelques questions sur les modalités d'organisation de la commission qui sera chargée d'évaluer les conditions du retour de Mathias VICHERAT. Est-ce qu'elle se réunira bien en janvier ? Dans quelles conditions ? Est-ce qu'une date est déjà prévue ? Et est-ce que vous savez si la volonté du directeur est de revenir à ses fonctions dès le 29 janvier ? Merci.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Avant de passer la parole à Dina, la commission va se réunir en janvier. Nous allons fixer la date rapidement. Et quant à la décision de Mathias VICHERAT, c'est à lui qu'elle appartient, mais c'est en tout cas le cadre chronologique que nous nous fixons. C'est le temps utile, obligé même de discussion entre nous – et c'est d'ailleurs Dina qui a eu l'idée de cet inter-conseils qui réunit les présidences et les bureaux des quatre conseils. Je l'en remercie. Maintenant, il reste à voir comment la rendre équilibrée, disons, dans la répartition des différents Conseils. Nous y travaillons. Mais c'est avec la volonté de respecter la variété de nos représentations. Nous sommes dans un processus que nous pourrions nommer démocratie participative, à ne pas confondre avec la démocratie directe. Mais à Sciences Po, nous croyons majoritairement à une démocratie participative, à la fois élective et participative, et c'est ce que nous avons essayé de respecter.

### **Dina WAKED**

Merci Laurence. Je voulais juste ajouter que l'idée de la commission est vraiment d'associer toutes les instances à Sciences Po. Elle réunit les quatre instances principales : le CVEF, le CI, le CA et le CS. Et parmi ces instances, il y a les représentants des salariés, les étudiants, la faculté permanente et les vacataires. L'objectif est de tenir une réunion début janvier, même peut-être, si on y arrive, avant les vacances, pour réfléchir à la manière dont cette commission va travailler. L'idée est de définir une timeline au cours du mois de janvier pour savoir comment se déroulera la reprise des fonctions du directeur, dès qu'il décidera de reprendre ses fonctions, afin que cela se passe dans de bonnes conditions.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Je voulais profiter de cette question pour réagir à mon tour, et dire, et remercier les présidents du Conseil d'administration et la présidente du Conseil de l'Institut pour l'association qu'elles ont eue des Conseils, et je sais que nous avons été, Cloé et moi, beaucoup associés. Vous nous avez appelés, nous avons passé pas mal de temps ensemble ces derniers temps, une réunion justement dans le format, mais qui était un peu informel, de cette commission avec tous les présidents des Conseils et les membres du bureau du CI et du CA a eu lieu il y a justement une dizaine de jours pour discuter de la situation, et elle a permis d'avoir un certain nombre de réflexions, et, je pense, d'aider à avancer justement vers la décision qui a été prise de mise en retrait pendant une période donnée. Et c'était extrêmement précieux. Et c'est sans doute cette même manière de faire qui a présidé la décision d'institutionnaliser en quelque sorte dans une motion cette commission, et je sais aussi que Cloé était pour beaucoup dans la discussion, et je veux la remercier pour ça. Et je veux assurer vraiment le Conseil de notre pleine association, et dire combien par ailleurs cela peut différer par rapport à d'autres moments que nous avons connus, et combien c'est précieux pour permettre d'avoir une décision, une position qui représente au maximum nos institutions, qui représente au maximum les différentes communautés de Sciences Po, et qui permette le retour à la sérénité. Je crois que c'était le premier objectif que nous avons collectivement, c'était de permettre que les étudiants et les étudiantes puissent vivre une fin de semestre la plus normale possible et que l'Institution puisse continuer à tourner. Et je veux d'ailleurs en profiter pour saluer le travail et l'engagement exceptionnels des salariés, parce qu'évidemment, c'étaient-elles et eux qui étaient en première ligne aussi, qui se posaient énormément de questions, qui avaient peut-être après différentes

crises envie de baisser les armes, et qui ne l'ont pas fait, et qui ont continué à faire tourner Sciences Po, et Sciences Po est debout en grande partie grâce à elle et eux, et je crois qu'on peut les remercier et les saluer. Et donc, l'idée était d'assurer la fin d'un semestre la plus normale possible, d'assurer un retour à la sérénité et au calme — c'était réellement, je tiens à le dire, pour avoir vu un certain nombre d'entre vous, pour avoir beaucoup parlé, la préoccupation clef exprimée par les différentes personnes, et c'est ce que permet aujourd'hui cette situation, et cette commission va permettre de continuer à associer chacun et d'assurer notre représentativité.

### **Lisa FITOUSSI**

Bonjour à tous. Donc, je représente les enseignants vacataires du secteur privé. Je suis avocate de formation et enseignante à l'École de droit. Moi, je suis choquée à l'envers des étudiants, je dirais, sur le non-respect des valeurs fondamentales de l'État de droit, et un des principes fondamentaux qu'est la présomption d'innocence. À ce jour, Mathias VICHERAT n'est accusé de rien. Aucun élément — le parquet de Paris a indiqué qu'il n'y avait pas de dépôt de plainte. Donc, ce n'est pas un tribunal médiatique qui va décider du sort de notre directeur. Je pense qu'il faut être extrêmement ferme sur ces éléments-là, pour la simple et bonne raison que si ça n'est pas le cas, nous ne serons plus en démocratie, mais en dictature. Donc, aujourd'hui, il y a des principes, il y a des valeurs, et il faut les respecter. Aujourd'hui, au niveau des faits, juridiquement parlant, il n'y a aucun dépôt de plainte déposé à l'encontre de Mathias VICHERAT, et c'est le parquet de Paris qui a communiqué avant même les intéressés. Donc, à un moment donné, on respecte les principes, les valeurs de la République, et sur la base d'image, d'un qu'en-dira-t-on, on va décider de se prononcer ? On parle d'exemplarité, mais moi, je pense qu'il faut parler d'exemplarité par rapport au respect des principes et des valeurs de la République. Voilà. Et j'appelle les étudiants et l'ensemble des étudiants à respecter ces éléments, parce que sinon, ça veut dire que chacun d'entre vous, demain, peut être soumis à ce tribunal médiatique — sur la base de quoi ? D'une rumeur. Voilà. Donc, moi, je soutiens les décisions qui ont été prises par les différents Conseils, de cette mise en retrait, je pense qu'en aucun cas Mathias VICHERAT ne doit démissionner, et au contraire reprendre ses fonctions le plus vite possible. Je vous remercie.

### **Pierre-Louis PERIN**

Alors, la vie conjugale de monsieur VICHERAT ne me regarde pas, mais il y a trois faits quand même. Il s'est retrouvé au poste parce qu'il y a eu un dérapage de cette vie privée vers la vie publique. Deuxièmement, il a cru bon lui-même de se mettre en retrait, c'est-à-dire qu'il n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions à la suite de ça. Et le troisième fait, c'est qu'il a face à lui une forte opposition d'une partie de la communauté étudiante, ce qui va rendre difficile l'exercice de ses fonctions à son retour. Donc, ça, ce sont des faits, ce sont ceux auxquels, moi, je prête attention. Donc, je constate que la situation est difficile pour la gouvernance de Sciences Po dans ces conditions-là. Et par ailleurs, je voudrais dire que j'ai confiance dans tout le travail qui a été fait sur les violences sexuelles et sexistes, c'est un travail important qui a été fait de façon intelligente, il y a certainement des choses à améliorer, mais néanmoins, il ne faut pas que ce travail important puisse tomber dans des travers d'injustices. Donc, là, je pense que tous les appels à être prudent, à respecter l'État de droit, je les partage de ce point de vue-là.

### **Florence DANTON**

Bonjour à toutes et tous. Je voudrais ici partager une réflexion que nous avons à la CFDT, et qui est relative à la forte incarnation de notre établissement dans une seule personne. Est-ce que c'est une bonne chose ou pas ? Depuis Richard DESCOINGS, Sciences Po s'incarne en effet dans la personne de son directeur, ce qui n'était sans doute pas le cas avant, ou alors si ça l'était, ça l'était à des degrés beaucoup moindres. Et encore une fois, ceci date de Richard DESCOINGS. Ce n'est pas récent. On voit bien les dangers de cette surexposition unique, et le fait qu'en cas de problème lié à la personne, et la récurrence de ce qu'il s'est passé depuis dix ans sur ce sujet montre qu'il y a sans doute là quelque chose qu'il faut aller un peu creuser, et quand un problème donc arrive, survient sur la personne même du directeur, c'est toute l'Institution derrière qui tremble et qui en subit les répercussions. Donc, je pense que là, il y a un point qui n'a jamais pour l'instant été abordé ni réellement traité, et sur lequel dans les semaines à venir, il sera sans doute important que l'on réfléchisse. La question que je souhaiterais donc soulever ici est la suivante : cette incarnation est-elle réellement une nécessité ? Ne faudrait-il pas que l'Institution



se mette désormais en avant, en communication, grâce à une pluralité d'incarnations ? Ça peut être ses chercheurs, ses Conseils, sa présidente, ses étudiants — et ce, en parallèle de l'incarnation de son directeur, ce qui consisterait en une forme de pouvoir médiatique partagé, en somme, et donc moins dangereux pour l'Institution en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties. Voilà, c'est une question que nous nous posons, et que nous vous partageons. Merci.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Sur cette question de l'incarnation — vous avez évoqué la présidence - que les choses soient claires, je suis attachée à une présidence discrète, qui peut servir en temps normal et en temps de crise. Mais je n'ai pas pour vocation d'aller sous le feu des médias. Je ne le crois pas ni nécessaire ni judicieux. Vous posez une question intéressante et vous la posez bien, vous la posez historiquement, vous ancrez votre interrogation dans une temporalité. En effet il y a une incarnation forte de la direction depuis Richard DESCOINGS. Nous pourrions inscrire cette incarnation forte, nous pourrions l'élargir sans doute à notre système politique français. La cinquième République en France cultive la forte incarnation. La discussion sur le type d'incarnation valable me semble vraiment très intéressante, y compris en évoquant ce paysage très français qu'il faudrait peut-être comparer à d'autres. Quels sont les inconvénients, mais aussi, pour être objective, les avantages d'une forte incarnation d'une institution ?

Pierre-Louis PERIN, je voudrais essayer de vous répondre, mais j'ai peur de trop simplifier votre propos, excusez-moi.

### **Pierre-Louis PERIN**

Donc, mon point, je vais essayer de mieux l'exprimer, c'est le dérapage dans la vie publique, donc c'est un fait. Le deuxième fait, c'est qu'il s'est mis en retrait lui-même. Donc, ça n'a rien à voir avec la matérialité de fait de sa vie conjugale, qui ne m'intéresse vraiment pas.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Je comprends. Sur la vie privée-publique, c'est une discussion qu'il faut également avoir dans la mesure où la situation française n'est pas la même que la situation américaine par exemple, ou que d'autres situations encore. En France, par tradition, la différence se fait entre la vie privée et la vie publique. Sur sa mise en retrait, que l'on s'entende bien : je l'ai acceptée parce que nous avons l'impression que cela correspondait à un consensus, pour protéger l'institution. Pour que le calme revienne, pour que les examens aient lieu, pour que la tension diminue, pour que nous puissions réfléchir le plus posément possible. Bien. Sur ce qu'il va se passer à son retour, qui le sait ? Qui peut savoir ce qu'il va se passer ? Je ne suis pas devin et je ne sais pas. Vous voyez mon rôle, notre rôle : c'est d'établir le cadre de la raison de l'action et du fonctionnement de cette maison jusqu'au 29 janvier et à partir du 29 janvier. Je me sens garante du respect des instances dans cette maison, et y compris quand notre directeur n'est pas là. Je ne peux pas imaginer que cette maison ne puisse pas continuer à fonctionner jusqu'au 29 janvier.

### **Dina WAKED**

Je voudrais souligner, comme l'a dit Laurence, que l'objectif de la commission est d'établir le cadre et poser les questions sur qu'est-ce qu'on va mettre dedans ? Ça, c'est à voir. Rien n'est encore décidé. Sauf par exemple si d'ici là l'enquête préliminaire est terminée. Je pense que cela serait la situation idéale. Mais si ce n'est pas le cas, nous devons envisager d'autres options que la commission doit discuter pour aider Mathias à reprendre ses fonctions dans un environnement serein. Pour nous, l'essentiel est que Sciences Po continue de bien fonctionner et que sa gouvernance soit solide. Nous sommes tous là pour ça. C'est le but, de tout cela, de cette discussion, de trouver ensemble la meilleure manière d'assurer une bonne gouvernance de notre Institution.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Alors, avant de repasser, je vois qu'il y a deux demandes de prise de parole des organisations syndicales étudiantes, avant de repasser la parole aux organisations syndicales, est-ce qu'il y a parmi les autres élus, que ce soit salariés ou enseignants, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vais vous repasser la parole et on va prendre les deux questions avant d'avoir la réponse.

**Sarah BONVALET-YOUNES**

Merci beaucoup. Je voulais revenir sur cette question des faits. Depuis le début, on dit que ces faits n'ont pas été établis. Vous n'êtes pas sans savoir que seulement 3 % des viols en France sont condamnés, donc tout d'abord, dans le domaine des violences sexistes et sexuelles, on sait que malheureusement, les faits sont très rarement constatés, ce qui peut amener à des féminicides, à des récidives de viols, etc. Là, les faits ont été constatés par un tiers, par le commissariat de police du septième arrondissement qui a pris la décision de garder en garde à vue Mathias VICHERAT pendant une nuit entière. Donc, je pense que ce n'est pas négligeable et qu'on ne peut pas parler d'une simple rumeur quand il y a une garde à vue, qui ne peut pas avoir lieu sans aucune raison, il faut forcément qu'il y ait des faits constatés pour mener une garde à vue. Ensuite, j'ai un peu de mal avec ces comparaisons avec la Seconde Guerre mondiale, ça fait deux fois que l'on compare l'incomparable, en comparant des accusations motivées par la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et celles motivées par l'antisémitisme, et je pense que les mots ont un poids et que ce n'est pas acceptable en fait de comparer ces deux éléments. Donc...

**Lisa FITOUSSI**

Excusez-moi, juste un point, Madame BONVALET, juste un point : il a été mis en garde à vue, mais sa compagne aussi a été mise en garde à vue. D'accord ? Donc à un moment donné, vous rappelez les faits, il faut être équitable et rappeler exactement ce qu'il s'est passé.

**Sarah BONVALET-YOUNES**

S'il vous plaît, enfin, bon, laissez-moi parler...

**Nathan ARSAC**

Madame FITOUSSI, jusqu'à présent personne n'a coupé personne, donc je vous demanderai de faire pareil, s'il vous plaît, parce qu'on a très envie de le faire, mais on se limite depuis tout à l'heure. Je vous remercie.

**Sarah BONVALET-YOUNES**

Bien sûr, sa compagne a également été mise en garde à vue, mais sa compagne n'est pas directrice de Sciences Po Paris, donc moi, ça ne m'intéresse pas, et en fait on parle des fonctions de Mathias VICHERAT, qui est directeur de Sciences Po, et à un moment, je pense que ça enfin ça remet forcément en question sa légitimité d'être à Sciences Po Paris.

Ensuite, j'aimerais avoir un dernier point sur le fait que les violences conjugales, vous avez rappelé plusieurs fois que les violences conjugales faisaient partie de l'intime, du privé, or les violences conjugales sont politiques. Dans un monde féministe, les violences conjugales sont politiques et sont un outil de domination. Donc à un moment, on ne peut pas dire que ça ne fait que partie de la sphère du privé, surtout quand on parle de Mathias VICHERAT, qui a un rôle public de directeur de Sciences Po et qui envoie un message à toutes les futures générations de diplômés de Sciences Po Paris en expliquant que finalement, les violences conjugales n'ont aucun impact sur la vie professionnelle et politique. Et je pense que face au monde politique qu'on a aujourd'hui, qui est miné par des affaires de violences conjugales, ça pose un vrai problème.

**Cécile LAVIER**

Je voulais aussi revenir sur cette question d'établissement des faits. Donc, on nous parle de rumeurs et de tribunal médiatique, je voulais aussi rappeler qu'il y avait, à la suite de monsieur PERIN, quand même une garde à vue et une enquête préliminaire qui est ouverte par, je crois, le tribunal de Paris, donc ce n'est pas juste une rumeur, on ne m'a pas juste chuchoté à l'oreille que Mathias VICHERAT serait potentiellement coupable de violences conjugales. Moi, ce que je voulais simplement dire, puisqu'on parle aussi d'établissement des faits, c'est que donc cette enquête préliminaire, elle peut durer très longtemps en fait, elle peut durer jusqu'à deux ans, il me semble. La question que ça pose pour notre Institution, c'est : est-ce qu'on est prêts à prendre le risque, à vivre dans l'incertitude de ces faits qui seront peut-être établis, peut-être pas établis, peut-être que cette affaire sera classée sans suite, et on sait qu'un classement sans suite, ça ne veut pas dire qu'il ne s'est rien passé — donc, suite aux affaires MION et DUHAMEL, est-ce qu'on est prêt en fait institutionnellement à vivre cette incertitude pendant des mois, des années ?

Et donc, pour vous répondre, Madame FITOUSSI, moi je n'en appelle pas au tribunal médiatique, c'est simplement, comme vous l'avez rappelé, mesdames WAKED et BERTRAND DORLÉAC, effectivement Mathias VICHERAT a été élu par les communautés étudiantes, salariées, enseignantes de cet établissement, et en fait là on ne parle pas de tribunal médiatique, on parle simplement de ces mêmes communautés qui mettent en doute sa capacité aujourd'hui d'assurer une gouvernance sereine de cet établissement. Et ce n'est pas du tout au nom — en fait, pour être très honnête, moi, je ne me prononce pas, je ne sais pas en fait si effectivement les faits reprochés sont exacts ou pas, je dis simplement que cette incertitude le fait qu'on ne sache pas aujourd'hui si c'est le cas ou pas, elle est insupportable. Et elle ne permet pas en fait une gouvernance apaisée de l'établissement, que vous appelez de vos vœux, et ça, je suis parfaitement d'accord avec vous, mais cette incertitude pendant plusieurs mois et plusieurs années, il me semble qu'elle est incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Et le doute qui plane est aussi incompatible avec l'exemplarité qu'on peut attendre de notre directeur sur ces questions-là, notamment parce qu'il a été élu en mettant au cœur de son programme la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la suite d'affaires qui touchent les mêmes questions. Voilà quelle est notre position, en fait je pense que je parle aussi au nom de mes camarades. C'est ça, notre position aujourd'hui, voilà. Et je m'allie aussi à madame BONVALET-YOUNES, je n'apprécie pas non plus particulièrement, quand j'ai cette position-là, au nom aussi des valeurs et de la gouvernance de notre Institution, d'être comparées, je suis désolée, Madame BERTRAND DORLÉAC, à des anti-dreyfusards. Je pense que ce genre de comparaisons n'ont pas leur place dans un dialogue apaisé avec les différentes communautés. Merci.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Dans ce cas, je vous laisse la parole Madame BERTRAND DORLÉAC avant de conclure. Je vous remercie.

### **Laurence BERTRAND DORLÉAC**

Juste, sur la Seconde Guerre mondiale, vous avez raison de me reprendre sans doute si j'en ai trop parlé, mais je n'en ai parlé qu'une fois en fait dans un cadre général de croisement des sources. La deuxième fois où j'ai parlé d'histoire, il s'agissait de l'affaire Dreyfus, qui se situe au 19<sup>ème</sup> siècle, pas lors de la Seconde Guerre mondiale, je me permets de rectifier. N'y voyez aucun effet savant de ma part, mais simplement une rectification des faits, comme toujours.

Encore une fois, j'entends vos arguments, vraiment, mais je crois qu'il reste quand même un différend, malgré toute notre discussion ici. Disons qu'il y a celles et ceux qui s'en tiennent à l'établissement des faits avérés et celles et ceux qui jugent, quel que soit l'établissement des faits, privilégiant ce que les événements ont fait à Sciences Po. Sans être pessimiste, je ne veux pas l'être, j'ai peur que le dialogue reste difficile. J'aimerais que nous disposions de beaucoup plus de temps pour en parler, et la commission inter-conseils sera importante pour cela. Votre position y sera représentée, et j'espère qu'avec davantage de temps et une volonté véritable de dialogue, nous arriverons peut-être à, sinon un accord hypothétique, du moins à nous entendre et à nous comprendre.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Donc, voilà, nous sommes malheureusement encore face à une situation de crise, mais cette situation de crise, nous tentons de la gérer, nous tentons de la gérer collectivement et à l'écoute de toutes et tous et de tous les points de vue. Et nous avons vu lors de cet échange que les points de vue sont nombreux, ils sont forts, et c'est sain finalement dans une école comme la nôtre d'avoir des points de vue et des positions sincères. Et on voit aussi que parfois, elles sont diamétralement opposées. Dans nos discussions, je crois qu'on l'a vu, il y a quatre questions finalement qui ont principalement émergé, trois selon comment on le prend. C'est d'abord la question du fonctionnement de notre école, et notre capacité à avancer et à ce que des décisions soient prises. Cette question du fonctionnement, c'est celle qui a conduit Mathias VICHERAT à aujourd'hui se mettre en retrait pendant quelque temps, et c'est évidemment la première question parce que l'intérêt de l'Institution, c'est tout ce qui nous anime, qui sera sans doute à notre débat dans la commission que nous avons instituée entre les membres des bureaux, et c'est, je pense, celle qui doit aussi présider toutes nos réflexions. Et nous verrons ensuite, elle dépend en partie évidemment, je crois, en tout cas de notre point de vue, de la question du droit, car on ne peut pas aujourd'hui déterminer, nous, les faits à la place de la justice, et que si une enquête était

classée, évidemment que ça ne pourrait avoir qu'un impact assez considérable, enfin en tout cas de mon point de vue, sur la manière dont les choses avancent. Et donc la question du droit, et c'est bien le droit et seulement le droit qui peut nous permettre de juger les faits, c'est un peu la deuxième question que nous nous sommes posée, plutôt que de rentrer dans des questions morales qui, forcément, comme le disait à l'instant Laurence, nous opposent du coup et nous mettent sur des bases de discussion où les positions ne sont pas forcément conciliables. Il y a la question ensuite de l'image, elle est très importante, et nous avons vu également lors de nos discussions que cette question de l'image, elle n'est pas toujours perçue de la même manière, et que certaines et certains, c'est sans doute la majorité des points de vue que nous avons entendus, l'ont évoquée en fonction de la question des violences sexuelles et sexistes, de l'image de Sciences Po avec un directeur qui a pu être accusé ou en tout cas mis en cause par la presse d'un certain nombre d'actes de ce type. Il y a aussi la question de l'image, c'est celle que notamment a évoqué Lisa FITOUSSI, du respect de la présomption d'innocence dans une de nos écoles, de la question, on le sait parce qu'on l'a vu à multiples reprises, d'un certain nombre de journalistes qui se font un grand plaisir d'utiliser Sciences Po comme piñata pour expliquer que c'est l'ancre du wokisme, avec un certain nombre de faits dont nous savons toutes et tous qu'ils sont en général complètement détournés, complètement inexacts, mais qui se font un grand plaisir à le faire. C'est devenu chez certains journalistes un genre littéraire en soi, d'écrire des articles sur le fait que Sciences Po est devenu l'ancre du wokisme. Et donc, c'est aussi un aspect de l'image de Sciences Po et du débat que nous avons collectivement. Et puis, il y a la question, on l'a un peu évoquée, elle est peut-être un peu secondaire, mais qui importe tout de même, des levées de fond. Beaucoup en ont parlé lors de nos échanges, et nous voyons aujourd'hui que pour l'instant, la situation est tenue de ce côté-là et qu'il n'y a pas d'impact, mais effectivement, au moment où Sciences Po a besoin de moyens pour fonctionner, où nous avons voté collectivement récemment pour dire que ça ne pouvait pas être sans cesse sur les étudiants que la pression s'exerçait, eh bien évidemment il faut diversifier nos sources de financement, ils viennent de l'État, ils viennent des droits de scolarité, ils viennent aussi des levées de fond. Et je crois personnellement, ce n'est peut-être pas le cas de chacun et chacune ici, mais que c'est un point important et qu'il faut étendre. Évidemment, s'il y avait une fragilité de ce côté-là, ce serait important — aujourd'hui, il n'y en a pas.

Ce sont ces questions-là, je crois, qui vont nous animer encore dans les discussions que nous aurons collectivement sur les conditions du retour de Mathias VICHERAT. Par ailleurs, justement dans la motion qui a été votée, il est possible également que si on considère que les conditions ne sont pas réunies, s'il considère que les conditions ne sont pas encore réunies, il puisse y avoir une prolongation. Nous nous sommes laissés beaucoup de souplesse justement pour pouvoir prendre la décision la plus juste et la plus protectrice pour la vie de notre Institution, et qui permette une situation et une gouvernance apaisées. Aujourd'hui, la gouvernance est assurée, les choses sont redevenues sereines, et nous aurons l'occasion de rediscuter.

Et puis un dernier mot, je sais que Cloé a commencé également là-dessus, pour dire que dans cette commission où sont réunis les membres des différents bureaux des Conseils, il manquera quelqu'un, puisque Philippe MARTIN nous a quittés hier. Nous voulions à nouveau, au nom de tout ce Conseil, au nom, je sais, de toutes les communautés de Sciences Po, exprimer notre émotion, dire nos condoléances et nos pensées à sa famille et à ses proches.

Je vous remercie toutes et tous pour ce débat. Je suis heureux que les points de vue aient pu s'exprimer, content que nous ayons pu nous retrouver et que cette réunion ait pu avoir lieu. Je souhaite de très belles fêtes à toutes et à tous.

*Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 9 heures 57.*